

**LYCEE PROFESSIONNEL
EUGENE DECOMBLE**

47, avenue Ashton Under Lyne

52000 CHAUMONT

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

ACTE D'ENGAGEMENT

LIGNE FLEXIBLE 4.0

CONSULTATION

MARS 2024

ACTE D'ENGAGEMENT

Pouvoir adjudicateur	LYCEE PROFESSIONNEL Eugène DECOMBLE 47, avenue Ashton Under Lyne 52000 CHAUMONT
Représenté par	Monsieur Olivier PETITFOUR, Proviseur du lycée Eugène DECOMBLE
Comptable assignataire des paiements	Agence comptable du Lycée Charles de Gaulle 52000 CHAUMONT

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Je soussigné,
Agissant au nom et pour le compte de
dont le Siège Social est à
immatriculée à l'INSEE sous le numéro :
numéro d'Identité d'Etablissement SIRET :
Code d'Activité Economique Principale (APE) :
numéro d'inscription au Registre du Commerce :
numéro de téléphone :

et (le cas
échéant), Je
soussigné,
agissant au nom et pour le compte de
dont le Siège Social est à
immatriculée à l'INSEE sous le numéro :
numéro d'Identité d'Etablissement SIRET :
Code d'Activité Economique Principale (APE) :
numéro d'inscription au Registre du Commerce :
numéro de téléphone :
Entreprises conjointes et solidaires.

Après avoir pris connaissance du Règlement de Consultation valant Cahier des
Clauses Particulières, et des documents qui y sont mentionnés,

Et après avoir établi les déclarations prévues au Code de la commande publique

M'ENGAGE (NOUS NOUS ENGAGEONS) SANS RESERVE, conformément aux stipulations des
documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

ARTICLE 2 - EQUIPEMENTS

Le descriptif des besoins en équipements est fixé au règlement de la consultation valant Cahier des clauses particulières.

Le détail des équipements proposés par le titulaire dans la présente offre est à indiquer dans une annexe 1 à l'acte d'engagement intitulée « descriptif des équipements ».

Le titulaire précisera également :

- le délai de livraison
- le délai d'installation
- la formation
- le plan de maintenance préventive
- la durée de la garantie

ARTICLE 3 - PRIX

Les prix proposés par le titulaire sont à détailler dans une annexe 2 à l'acte d'engagement intitulée « Bordereau de Prix » joint au présent dossier.

Les prix s'entendent aux conditions économiques de mars 2024 et sont valables pour 90 jours.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Le délai global de paiement des sommes dues est fixé à 30 jours sauf en cas de litige.

Aucune retenue de garantie ne sera appliquée.

La facture devra être obligatoirement déposée sur le portail Chorus Pro.

La facture devra comporter, outre les mentions légales, le montant hors taxe, le taux et le montant de la TVA, le montant TTC, ainsi que le RIB sur lequel devra être versé le règlement.

Le règlement s'effectuera par virement administratif, après service fait.

ARTICLE 4 – DECLARATION DU CANDIDAT

Le candidat devra fournir :

- Une attestation de régularité fiscale datant de moins de 3 mois
- Une attestation de régularité sociale émise par l'URSSAF ou le cas échéant par la MSA
- Un extrait K-bis.
- Une attestation relative à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés délivrée par l'AGEFIPH

Article 22 – PAIEMENTS

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert à l'organisme bancaire

.....

- à

.....

.....

- au nom de

.....

.....

- sous le numéro

.....

.....

- code banque code guichet

..... clé.....

Fait, à

, le

Mention manuscrite

Lu et approuvé

Article 23 – ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LA PERSONNE PUBLIQUE

Est acceptée l'offre pour valoir engagement

A Chaumont le,

Le Proviseur du lycée Eugène DECOMBLE

Olivier PETITFOUR